

Lettre d'information n°1 - juillet 2022

Projet de parc solaire au sol EYLIAC

Commune de Bassillac et Auberoche (24)

Edito

A l'étude depuis 2019, le projet EYLIAC est situé sur la nouvelle commune de Bassillac et Auberoche, en Dordogne. Il s'agit d'un projet d'extension de 14,5 hectares du parc photovoltaïque Arkolia Energies (14ha) mis en service en 2022.

Ce nouveau parc sera mis à disposition d'un éleveur ovin de la commune, Kevin Daniel, sacré Meilleur berger de France en 2018 et dont l'exploitation, le GAEC de Maubertin, se situe à moins d'un km du site. Cette surface supplémentaire lui permettrait de doubler son troupeau de brebis actuel.

Ce projet est le résultat de la concertation entre les élus locaux, l'éleveur et le porteur de projet après un an d'études environnementales, paysagères et techniques. Suite à une délibération favorable de la commune, une permanence en mairie a eu lieu en 2021 pour informer les habitants de ce projet. Ce dernier a ensuite été présenté à la Préfecture de Dordogne qui a aussi rendu un avis favorable.

La demande de permis de construire a été déposée en février 2022 et le projet est actuellement en instruction. Sous réserve d'un avis favorable attendu pour février 2023, il pourrait être mis en service en 2024.



Parc photovoltaïque au sol de Blueberry (36), développé par BayWa r.e.

Situé sur des parcelles en friches depuis plus de 20 ans, ce parc permettra :

- d'alimenter **3600 foyers en électricité** renouvelable, soit près d'un quart de la population de Périgueux ;
- de redonner à des parcelles en friche une **vocation agricole** (pâturage d'environ 80 moutons) ;

Entouré essentiellement de surfaces boisées, ce parc n'aura aucune incidence visuelle.

Chiffres clés



Surface clôturée : **14,5 ha**



Puissance totale : **12,6 MWc**
Production estimée : **16 394 MWh**



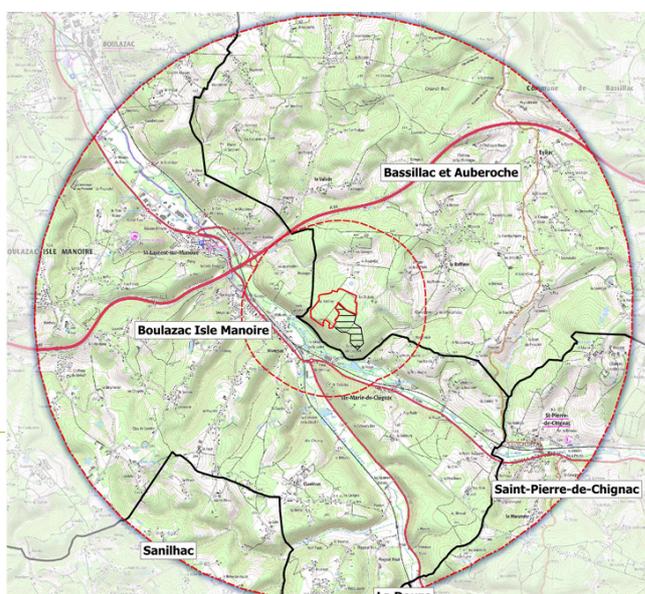
Equivalent de la consommation électrique d'environ :
3 600 foyers



Éviterait le rejet d'environ : **5 700 tonnes** de CO₂ chaque année

Localisation du projet :

	Projet de parc solaire initial		Zone d'étude immédiate
	Communes		Zone d'étude rapprochée (1km)
			Zone d'étude éloignée (4km)



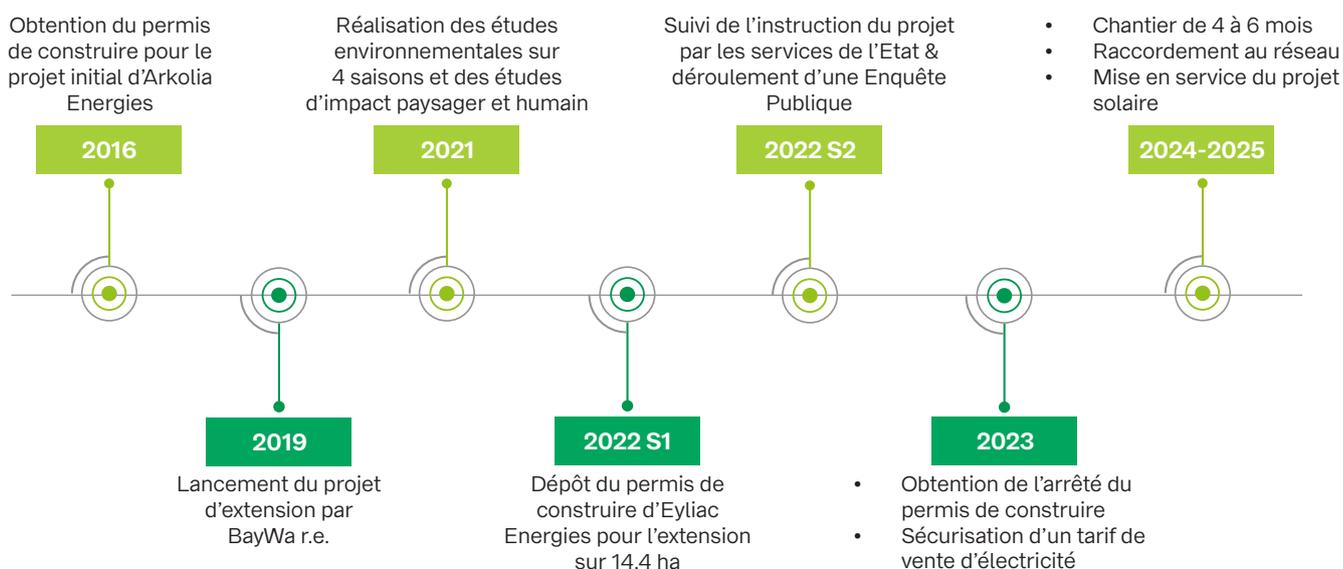
Une démarche environnementale territoriale

Le projet d'Eyliac s'inscrit dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energies Territoriales) du Grand Périgueux, approuvé par l'agglomération le 29 novembre 2019. Ses objectifs sont de :

- réduire de 21% les consommations énergétiques et de 28% les émissions de Gaz à effet de serre ;
- augmenter de plus de 50% la production d'énergies renouvelables ;
- atteindre 32% d'énergies renouvelables locales dans sa consommation finale ;

Avec sa production, **ce projet permettra d'alimenter en électricité l'équivalent de 7% de la population du Grand Périgueux.**

Calendrier prévisionnel



Un partenaire local : Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) du Maubertin

Exploitation familiale de polyculture élevage depuis 1926, le GAEC du Maubertin a commencé sa conversion en agriculture biologique en 2016. L'essentiel de sa production est vendu localement. Le lait de leurs 200 chèvres fournit la fromagerie périgourdine Chêne Vert. Les 50 brebis Charmoises ainsi que les 15 vaches Salers sont utilisées pour la production de viande.

Pour plus d'informations sur leur activité et leurs produits, rendez-vous sur le site internet : www.cagette.net.



Une page internet dédiée au projet est en ligne

Pour vous tenir informé de l'actualité du projet, une page internet a été mise en ligne : baywa-re.fr/fr/solaire/projet-de-parc-solaire-deyliac



Une question, une remarque ? Contactez-nous !



Marike BREZILLON-MILLET, Cheffe de projets solaires
marike.brezillon-millet@baywa-re.fr
06 98 12 20 45